



Mérignac, le 2 décembre 2009

Le directeur de l'IUFM d'Aquitaine

à

Réf. à rappeler : Ph.G/SD/2009/109a

Affaire suivie par :

Sylvie DELBOS

Tél. : 05 56 12 67 04

E-mail : secdir@aquitaine.iufm.fr

La réforme de la formation des enseignants est engagée depuis bientôt deux ans, avec le concours actif des directeurs d'IUFM et des présidents des universités qui ont accompagné par leurs expertises l'évolution du projet. Quatre groupes de travail auxquels participait notre conférence des directeurs d'IUFM, voulus par les deux ministres de tutelle, ont produit des conclusions qui suscitaient l'adhésion de la plupart des acteurs, présidents d'université, responsables des formations, corps d'inspection, représentants des personnels, parents d'élèves...

A la stupéfaction générale y compris des organisations syndicales, des parents d'élèves, des étudiants, l'arbitrage des deux ministres opte pour une solution qui est en complet décalage avec les conclusions de ces groupes de travail et des réflexions engagées depuis plus d'un an.

En effet, ils prévoient des concours de recrutement très peu professionnalisés, évitant toute référence à la pédagogie, à la didactique, à la dimension personnelle de l'enfant, aux partenaires de l'école. Apprendre à lire, à compter, ... à enseigner, cela s'apprend.

En outre, le calendrier des épreuves de concours étalées pendant l'année de master 2 interdit une approche sereine de la professionnalisation et ignore les réalités des formations en université.

Les conséquences de ces mesures se traduiront, à courte échéance, par :

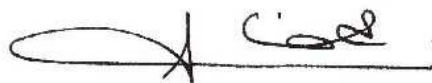
- 1) un constat de la faillite des nouvelles modalités par l'impossibilité pour l'université, les IUFM de donner une réponse satisfaisante à l'employeur et une formation de qualité aux élèves ;
- 2) l'incapacité de se former à la transmission des savoirs, aux programmes, à la connaissance de la structure du système éducatif ;
- 3) des stages facultatifs de 108 heures alors qu'actuellement le temps de stage obligatoire est deux fois plus important ;
- 4) des conséquences structurelles lourdes. L'université a la responsabilité de la formation des enseignants par la Loi du 23 avril 2005 en s'appuyant notamment sur le potentiel existant en matière de formation des enseignants. L'intégration des IUFM dans les universités, réalisée pour l'essentiel au 1er janvier 2008, en était la condition. Leur disparition, conséquence probable de ce projet, mettra l'université en grande difficulté ;
- 5) un grand déficit de professionnalisation avec pour résultat l'abandon pur et simple du potentiel universitaire en matière de formation au métier d'enseignant. C'est tout un pan des compétences universitaires dans ce domaine qui va disparaître à très court terme ;

- 6) le risque de fermeture des sites IUFM départementaux (Agen, Mont de Marsan, Périgueux) ;
- 7) la liquidation des équipes de recherche sur l'éducation reconnues internationalement car elles n'auront plus d'espace pour transmettre les résultats de leurs travaux ;
- 8) la fin de la mission de tous les professeurs-formateurs exerçant à temps partagé entre le terrain et l'IUFM, assurant ainsi le lien théorie-pratique ;
- 9) la perte du potentiel de transmission des valeurs de notre République laïque.

C'est parce que ces décisions risquent de compromettre le maillage territorial, la qualité du système éducatif et la satisfaction des usagers du service public (nos enfants) que je me devais de vous alerter. Vous trouverez, ci-joint, le communiqué de la Conférence des Directeurs d'IUFM et le communiqué de la Conférence des Présidents d'Université.

Lundi 7 décembre à 15h, mon équipe de direction et moi-même accompagnés des élus au conseil d'école de l'IUFM, des représentants des personnels, des étudiants et des stagiaires, nous nous rendrons dans chaque conseil général, au conseil régional, pour remettre symboliquement notre patrimoine de connaissances et de compétences construit depuis près de 200 ans et, par ce geste, demander protection aux élus du peuple. Je vous invite à vous joindre à nous.

Le directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Girard', written over a horizontal line.

Philippe GIRARD

Château Bourran - 160, avenue de Verdun - BP 90152 - 33705 Mérignac Cedex
Téléphone 05 56 12 67 00 - Télécopie 05 56 12 67 99 - www.aquitaine.iufm.fr